

ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

Journée d'étude en webinaire

jeudi 26 mars 2026

Une journée d'étude pour aider les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS à maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport qui l'accompagne, à mettre au point ces documents et à utiliser ceux-ci dans leurs échanges avec les autorités de contrôle et tarification.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2025 des EERRD et rapports d'activité relatifs à leur exercice 2024

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné, pédagogue très apprécié, c'est un excellent expert de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.
Le(s) compte(s) de résultat.
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.
L'ERRD synthétique.
Le tableau des provisions, l'état de la dette.
Les comptes d'emploi.
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

L'affectation du résultat : les différents cas de figure

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

